AR Prefecture
017-241700624-20251113-7A2025-AU
Reçu le 07/11/2025

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ARRETE MODIFICATIF DU PRESIDENT
Communauté de communes Ile d'Oléron
Régie de recettes du musée de l'île d'Oléron
Modification de l'Arrêté 5A-2023
N°7A -2025

Le Président de la Régie Musées et Patrimoines de l'île d'Oléron (MPIO),

Vu l'arrêté n°1/2006 créant une régie de recettes pour le musée de l'île d'Oléron.

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 abrogeant et remplaçant le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies d'avance et de recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté réglementaire du 3 septembre 2001 modifiant l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics.

Vu la décision du conseil communautaire du 8 juillet 2021 autorisant le Président à créer les régies de recettes pour le budget annexe MPIO ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13 novembre 2025 ;

Les articles 2 et 3 de l'arrêté de création de régie du Musée de l'île d'Oléron sont modifiés comme suit :

Art 2 : Cette régie est installée temporairement à :

Réserve Muséale intercommunale
10 rue Le Corbusier
17550 Dolus d'Oléron

La régie peut réaliser des encaissements dans d'autres lieux à l'occasion d'animations en hors les murs dans le périmètre des 8 communes de l'île d'Oléron.

Art 3 : La régie fonctionne du

1er janvier au 31 décembre

Fait à Saint Pierre d'Oléron, le 13novembre 2025

Le comptable public,
Steeve GRESSENT

Le Comptable Public
par procuration,
Franck PERRET
Inspecteur des Finances Publiques

Le Président de la communauté de communes de l'Ile d'Oléron
Michel PARENT

ÎLE D'OLÉRON COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

59, route des Allées - 17 310 Saint-Pierre d'Oléron - Tél. 05 46 47 24 68 - Fax 05 46 47 12 88
email : accueil@cdc-oleron.fr - www.cdc-oleron.com